

MINISTERE DU TRAVAIL, DE  
 L'EMPLOI, DE LA REFORME DE  
 LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
 LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
 FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU  
 PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

portant intégration et nomination de  
 Monsieur YAMBA BADRA, dans les cadres  
 de la catégorie A hiérarchie I du Person-  
 nel de l'Information (Exploitation et  
 Maintenance).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
 (/u la loi 076/64 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordon-  
 nance 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines disposi-  
 tions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
 tionnaires ;

(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
 solde des fonctionnaires ;

(/u le décret 82/24 du 20.10.82 portant statut particulier  
 des cadres de l'Information ;

D.G.B.

(/u le décret 62/130/ME du 9.6.62 fixant le régime des rému-  
 nérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.6.62 fixant la hiérarchisation  
 des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.6.62 fixant les catégories et  
 hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant sta-  
 tut général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
 et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

D.C.F.

(/u le décret 62/31/FP-BE du 26.6.62 fixant les conditions  
 dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent sub-  
 bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise  
 d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
 aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
 sements ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les  
 dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements  
 indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 84/356 du 8.6.84 portant nomination du Premier  
 Ministre ;

(/u le décret 54/142 du 7.12.85 portant nomination des Mem-  
 bres du Gouvernement ;

(/u le décret 35/143 du 17.12.85 portant organisation des  
 intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'ap-  
 probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-  
 sions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le Protocole d'accord du 29.11.80 signé entre la Rouma-  
 nie et la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n° 5624/MESS/CAB.DOB du 6.11.85 du Direc-  
 teur de l'Orientation et des Bourses transmettant de dossier  
 de candidature constitué par l'intéressé ;

*AE*

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret 82/924 du 20.0.82 et du Protocole d'Accord du 29.11.80, ~~avisés,~~ Monsieur YAMBA BADRA, né le 14.04.1954 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Electronique et Télécommunications, obtenu à l'Institut Polytechnique "CH. ASACHI" IASI (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel de l'Information (Exploitation et Maintenance), et nommé au grade d'Ingénieur de l'Information Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. : L'intéressé, est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3. : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~publié~~ ~~publié~~ publié au JO ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 25 MARS 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGEP/DGPE 3
- DGPE/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.I.P.T. 2
- INTRESSE 1
- DOSSIER 3
- SGG/BC 2.X-